

**COMMUNE
DE
JEANMÉNIL**



BULLETIN MUNICIPAL

2020

N°25

TOUR D'HORIZON

- Le Mot du Maire
- Budget
- Nouvelle équipe municipale
- Travaux
- Programme d'eau potable
- COVID 19
- En quoi la vaccination saisonnière est-elle une protection ?
- Associations
- Vie scolaire
- SAINT NICOLAS
- Vie pratique
- Etat civil

LE MOT DU MAIRE

Jeanméniloises, Jeanménilois,

Neuf mois déjà se sont écoulés depuis notre élection.

Pratiquement neuf mois de confinement..., il a fallu s'adapter : pour l'école, le service d'entretien, les repas des élèves, pratiquement plus de location de la salle des fêtes, plus de rassemblements pour nos anciens du Club des Glycines, des AFN, plus de repas de quartier mais beaucoup de solidarité.

En effet, de nombreuses dames se sont mises à coudre et confectionner des masques. L'administration centrale a mis beaucoup de temps à nous en fournir pour chacun d'entre nous. Des contraintes peu habituelles ont modifié notre mode de vie. Dans l'ensemble, vous avez pris conscience que ce virus n'allait pas nous quitter de si tôt. Neuf mois d'écoute, de proximité et d'accompagnement au cas par cas dans l'inquiétude ou la difficulté d'autant plus exacerbées par cette crise sanitaire qui pousse au ban de la société, les plus démunis d'entre nous.

Malgré tout, nous avons pu célébrer des mariages, des noces d'or, mais aussi participer aux adieux d'hommes et de femmes de notre commune dans la plus stricte intimité, tout cela en respectant le protocole sanitaire.

Aussi, compte tenu de ces éléments, nous comptons sur votre sagesse concernant vos attentes de la commune.

Ce bulletin comporte deux phases, l'année 2019 et l'année 2020. Vous pourrez y lire les travaux réalisés l'année passée avec le concours de l'ancienne équipe municipale et ceux réalisés cette année.

2020 comporte un point sur l'avancée des projets de l'extension de notre école. Une classe supplémentaire pour le primaire, une autre classe à la maternelle, des sanitaires adaptés, le maintien de la technologie pour un enseignement durable et performant afin d'accueillir dans d'excellentes conditions les enfants des communes voisines HOUSSRAS et AUTREY.

L'étiage et la pénurie de l'eau potable des communes voisines, nous amène à étudier une nouvelle source d'alimentation en eau : Projet ambitieux qu'il ne faut pas « rater ». Avec l'aide de l'Agence Technique Départementale 88 (ATD88), les subventions importantes de l'État jusqu'en 2021 nous permettront de maintenir l'approvisionnement et la qualité des réseaux en eau potable pour notre commune, également pour les communes voisines : HOUSSERAS, AUTREY, FRÉMIFONTAINE, PIERREPONT sur L'ARENTELE, NONZEVILLE, DESTORD voire SAINT HÉLENE.

Autre projet à réaliser pour 2021, l'achèvement de l'éclairage public de FRAISPERTUIS en LED, la rue des Gris Journaux et maintenir notre village accueillant, fleuri et envié de tous.

Nos moyens sont limités, cependant nous pouvons être novateurs avec des petits projets collectifs appelés à se développer. Avec l'envie tout est possible et nous comptons sur vous !

En cette fin d'année 2020, nous vivons dans un monde de haine, de catastrophes naturelles. Nous sommes tous des individus, membre d'une famille, de groupes d'une ou plusieurs nations.

Il n'est pas questions de le nier, juste de trouver un juste milieu, de ne pas oublier les gens qui nous entourent et vivre égoïstement sous prétexte que notre épanouissement personnel doit passer avant tout, mais ne pas non plus s'oublier, s'empêcher d'exister, renoncer à penser pour soi-même pour ne jouer qu'un rôle social prédéfini et normé.

La pire des choses qui puisse arriver à une société, c'est l'individualisme, car Seul ou dans la solitude, on FLÉTRIT. Le « JE » nous détruit mais la coopération, le sens de « NOUS », nous fait GRANDIR.

L'essentiel est surtout de vivre dans une société harmonieuse et dans laquelle chacun peut trouver sa place. Nous devons continuer à vivre dans la gaieté, à nous projeter et à rêver...

L'équipe municipale, les adjoints et moi-même sommes à votre écoute.

Enfin, bonne lecture, cette année ce bulletin est dense puisque l'objectif visé est de vous donner toujours le maximum d'informations.

Bonnes fêtes de fin d'année. Meilleurs Vœux.

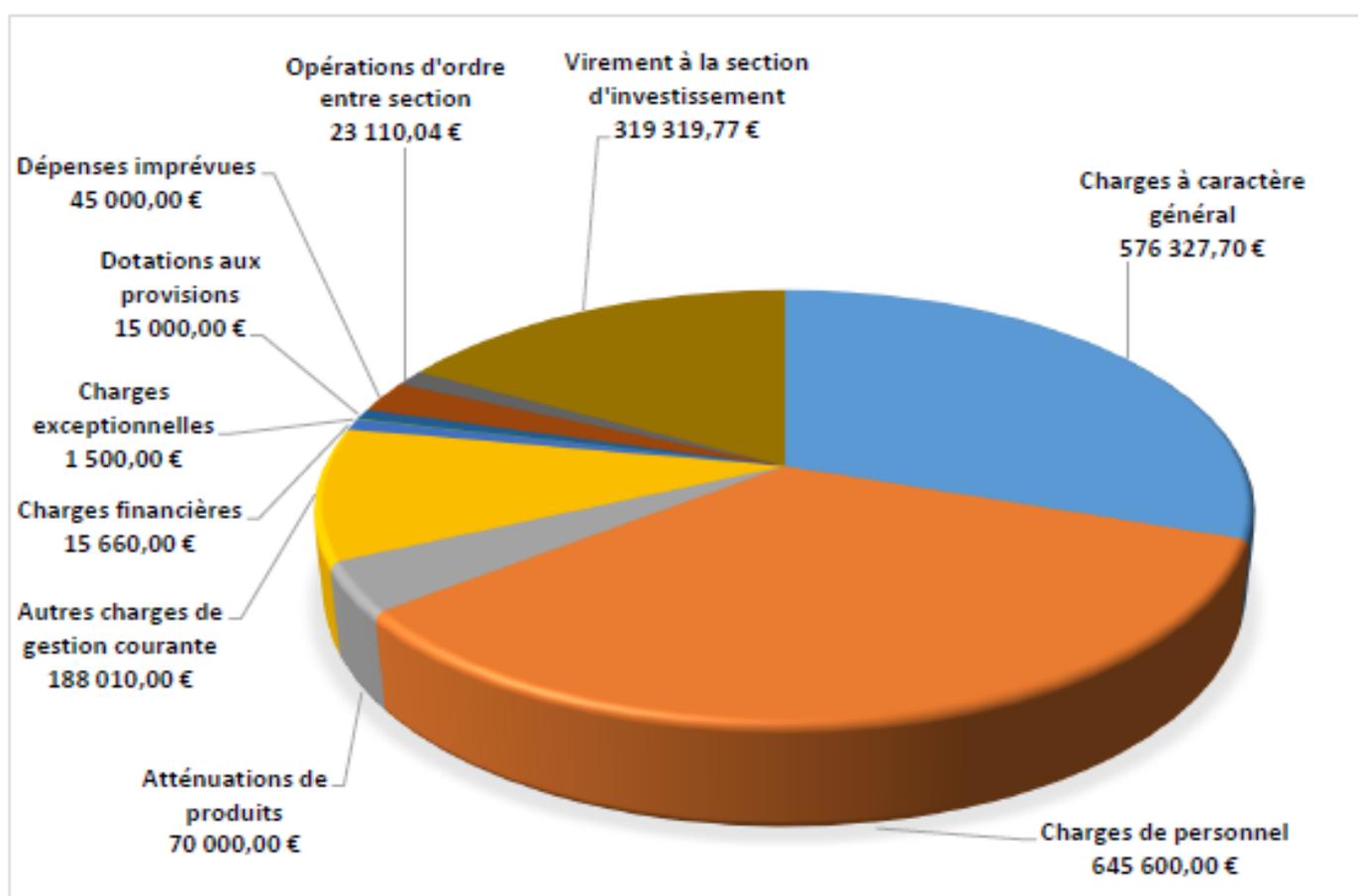
Cordialement,

Votre Maire, Dominique GEORGÉ.



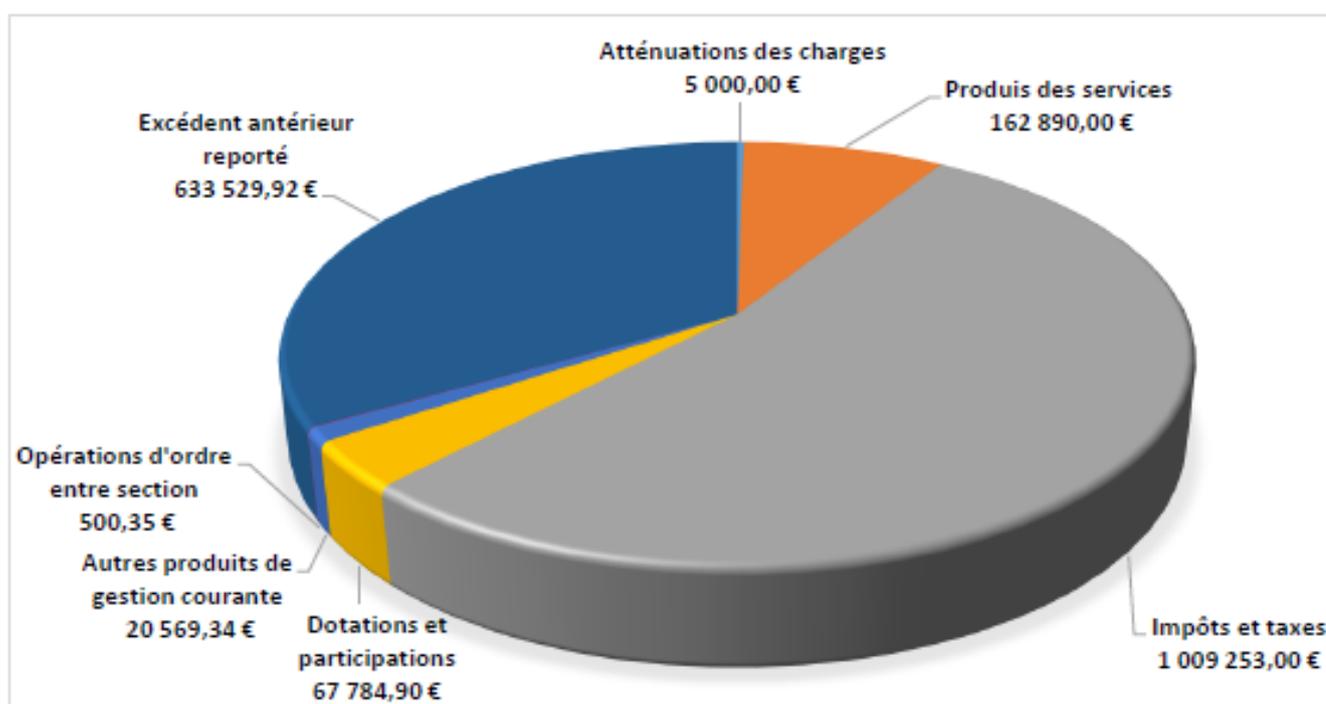
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général	576 327,70 €
012	Charges de personnel	645 600,00 €
014	Atténuations de produits	70 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	319 319,77 €
022	Dépenses imprévues	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	188 010,00 €
66	Charges financières	15 660,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dotations aux provisions	15 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	23 110,04 €



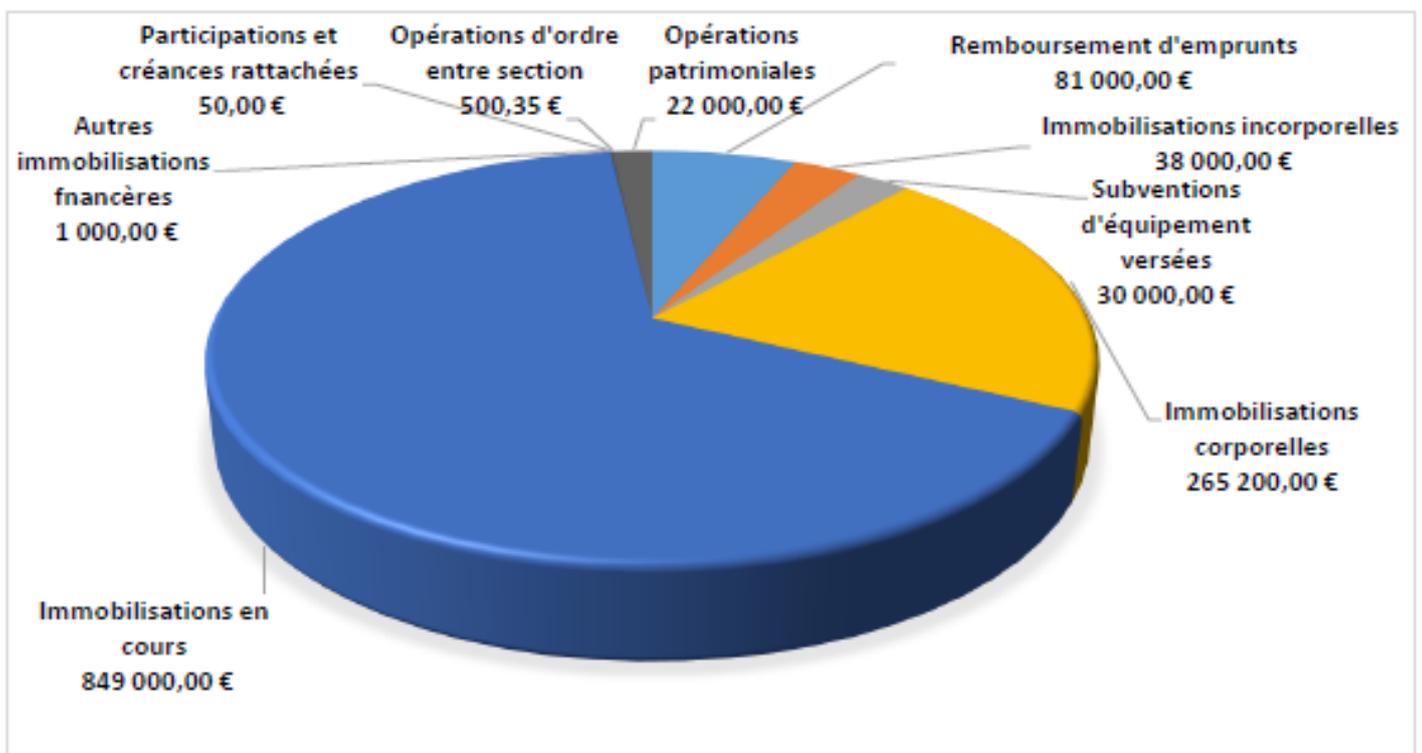
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT
013	Atténuations des charges	5 000,00 €
70	Produits des services	162 890,00 €
73	Impôts et taxes	1 009 253,00 €
74	Dotations et participations	67 784,90 €
75	Autres produits de gestion courante	20 569,34 €
042	Opérations d'ordre entre section	500,35 €
002	Excédent antérieur reporté	633 529,92 €



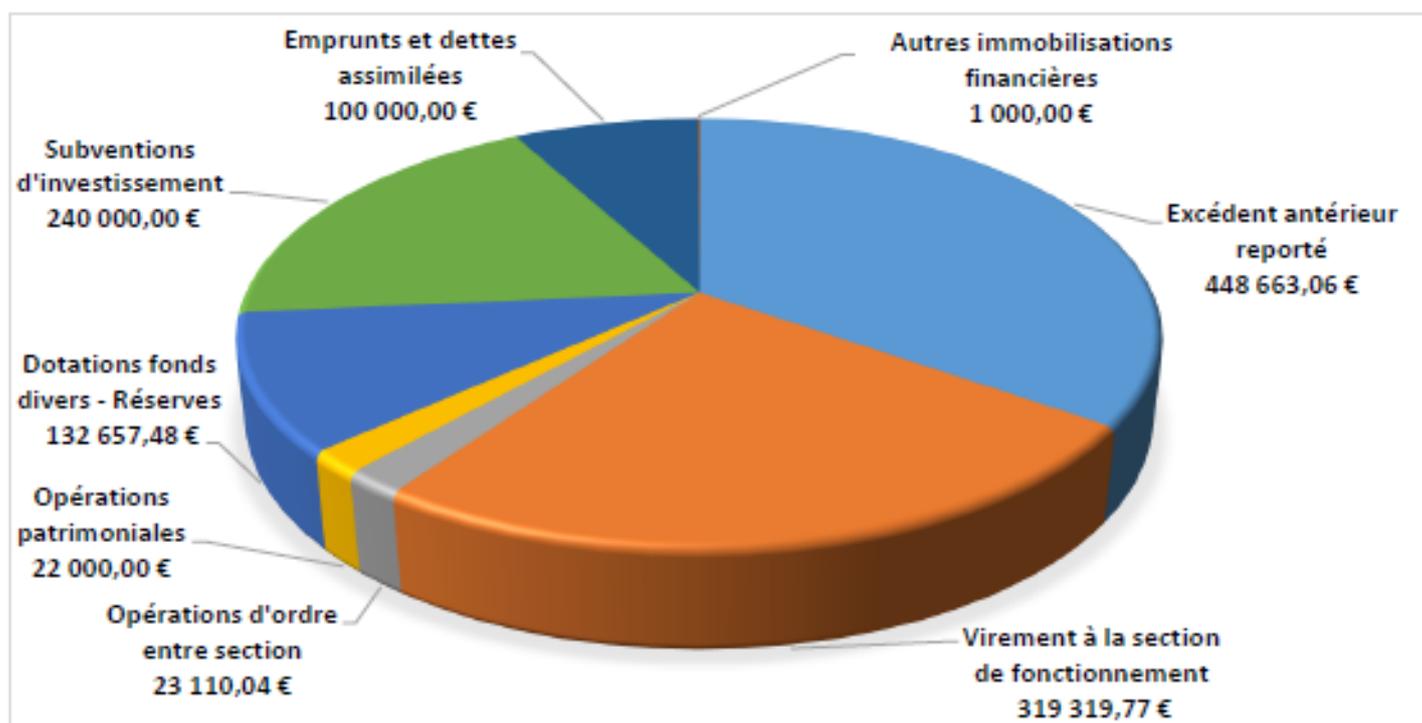
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	RECETTES	DEPENSES
16	Remboursement d'emprunts	81 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	38 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	265 200,00 €
23	Immobilisations en cours	849 000,00 €
26	Participations et créances rattachées	50,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €
O40	Opérations d'ordre entre section	500,35 €
O41	Opérations patrimoniales	22 000,00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT
001	Excédent antérieur reporté	448 663,06 €
021	Virement à la section de fonctionnement	319 319,77 €
040	Opérations d'ordre entre section	23 110,04 €
041	Opérations patrimoniales	22 000,00 €
10	Dotations fonds divers Réserves	132 657,48 €
13	Subventions d'investissement	240 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €



Je tenais à remercier l'ancienne équipe municipale pour les travaux réalisés en 2019 et à vous présenter la nouvelle équipe municipale qui m'épaulera pour les 6 années à venir.

Le Maire :



Dominique GEORGÉ

Les Adjoints :



Éric MARTIN
1^{er} Adjoint



Catherine JACQUEL
2^{ème} Adjointe



Dominique AUBRY
3^{ème} Adjoint



Geneviève LAUCH
4^{ème} Adjointe

Les Conseillères et les Conseillers :



Ludivine ANDRÉATTA



Sarah LAINE



Sophie
GRUNNAGEL



Laetitia LASSALLE



Jean-Claude
PERRARD



Christine
POIROT



Kévin
SAYER



Patrice
TACHET



Julien
TISSERANT



Cyril
VIRIAT

Les délégués aux commissions :

*** Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R) :**

- Dominique GEORGÉ : commission urbanisme, musique
- Éric MARTIN : commission urbanisme
- Catherine JACQUEL : vice-présidente chargée de la petite enfance

*** Correspondant défense :**

- Dominique GEORGÉ

*** Union National des Combattants Vosges (U.N.C) :**

- Dominique GEORGÉ : commissaire aux comptes

*** Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) : Comité de pilotage**

- Catherine JACQUEL
- Dominique GEORGÉ
- Brigitte BERTRAND
- Catherine MARTIN

*** Syndicat d'Electrification des Vosges (S.D.E.V) :**

- Dominique GEORGÉ (titulaire 2C2R)

*** Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe et Madon (E.P.T.B) :**

- Dominique GEORGÉ (titulaire 2C2R)

*** Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (P.E.T.R) :**

- Catherine JACQUEL : Commission forêt
- Dominique GEORGÉ : Commission circuit V.T.T et pédestre

*** Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) :**

- Kévin SAYER
- Dominique AUBRY

*** Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (A.F.A.F.A.F) :**

- Dominique AUBRY : Président
- Jean-Claude PERRARD : Vice- Président
- Catherine MARTIN : secrétaire

*** Vosges Architecture Moderne (V.A.M) :**

- Dominique GEORGÉ : Vice- Président

*** Association des Maires Ruraux des Vosges (AMVR) :**

- Dominique GEORGÉ : Conseil d'administration

***Centre de Gestion des Vosges : CDG88**

- Catherine JACQUEL : Conseil d'Administration

***Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :**

- Dominique GEORGÉ
- Catherine JACQUEL
- Sophie GRUNNAGEL
- Ludivine ANDRÉATTA
- Danièle PHULPIN
- Bernadette MEZERETTE
- Marie Reine BROUILLARD

***Mission Locale :**

- Catherine JACQUEL : Déléguée et Conseil d'administration

***Commission école Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) :**

- Dominique GEORGÉ
- Éric MARTIN
- Catherine JACQUEL
- Dominique AUBRY
- Geneviève LAUCH
- Julien TISSERAND

***Commission Restauration :**

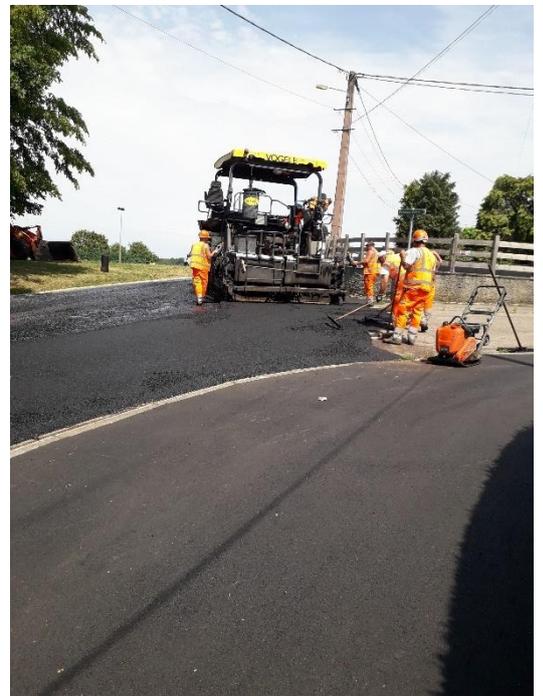
- Julien TISSERAND
- Laëtitia LASSALLE
- Sarah LAINE
- Catherine JACQUEL
- Carole BERTRAND (2C2R)
- Brigitte BERTRAND

Travaux

2019



Elagage stade



Chemin du Grésillon



Rue de Moulins





Salle du patrimoine



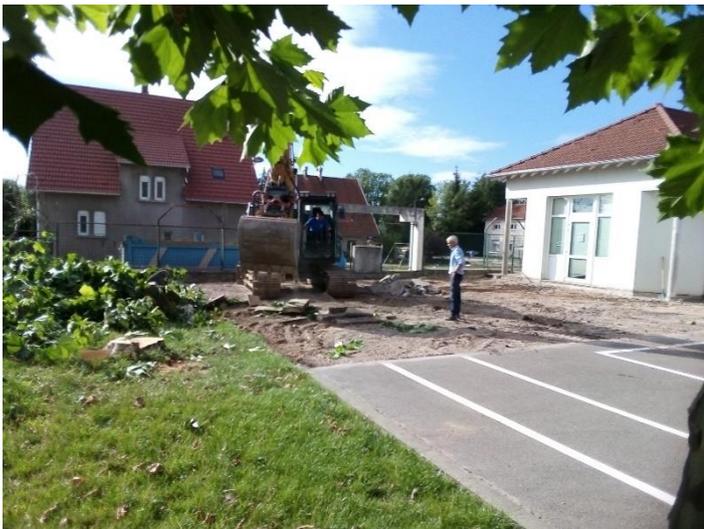
Route de Saint Dié



Périmètre des sources

2020

Extension école



Entreprise LAURENT TERRASSEMENT

Gros oeuvre : Entreprise MAZZUCCO





Charpente zinguerie :

Entreprise [SCHOENHER et Fils](#)

Ecole maternelle



Menuiseries intérieures : [entreprise MCV](#)

Menuiseries extérieures : [entreprise COLIN](#)

Electricité : [entreprise SODEL](#)

Plomberie/Chauffage : [entreprise THIESEN](#)

Plâtrerie : [entreprise GALLOIS](#)

PROGRAMME D'EAU POTABLE

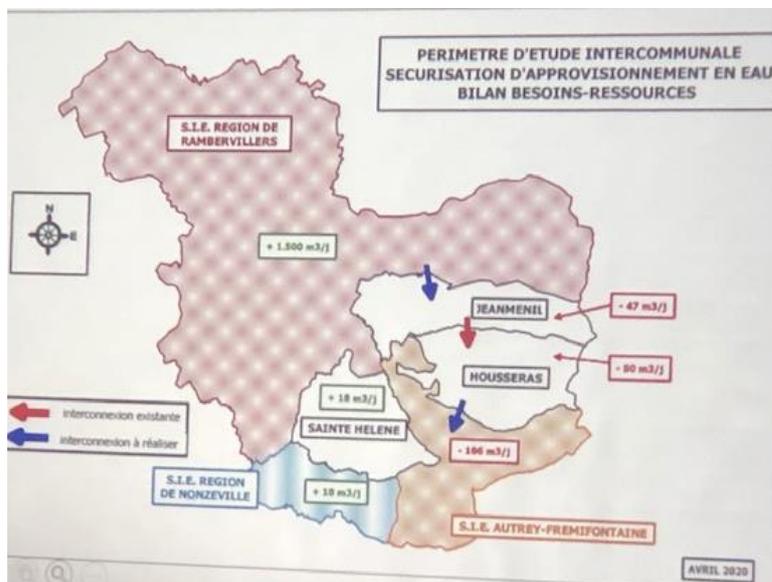
ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Durant les derniers épisodes de sécheresse et d'étiage de 2014, 2015, 2018 et surtout l'été 2019, le Syndicat Intercommunal des Eaux AUTREY/FREMIFONTAINE a connu une grave pénurie de ses ressources en eau potable. Cela a impliqué l'installation d'une connexion de secours provisoire d'approvisionnement, autorisée par l'ARS Grand Est avec la commune voisine d'HOUSSEAS déjà tributaire elle-même de l'interconnexion avec la commune de JEANMENIL.

Suite à une réunion extraordinaire entre les communes concernées le 22 octobre 2019 puis le 12 octobre 2020, il a été défini qu'un programme de travaux pluriannuel cohérent devra être adapté aux besoins portant à la réhabilitation et la reconversion de l'unité de traitement des eaux de FRAISPERTUIS.

L'amélioration des ouvrages de distribution, la sécurisation de son approvisionnement avec le S.I.E de la Région de Rambervillers permettront cet approvisionnement en eau potable en cascade des communes d'HOUSSEAS, AUTREY, FREMIFONTAINE voire de PIERREPONT L'ARENTELE, NONZEVILLE ou encore DESTORD et SAINT-HELENE.

De nombreuses subventions de l'État, de l'Agence Bassin Rhin/Meurthe seront accessibles avec l'aide de l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD 88) pour le montage des dossiers.

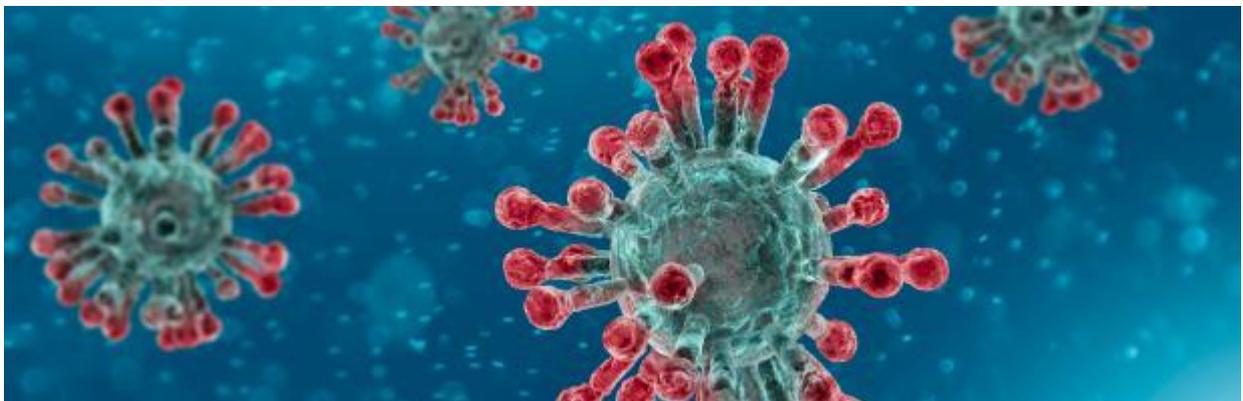


- COVID 19 : Une crise sanitaire durable !

BRAVO et un immense MERCI... à tous les acteurs bienveillants et dévoués qui mènent un combat solidaire au service des autres.

Mobilisations collectives

Saluons le courage et le dévouement de nos médecins, de nos infirmiers, du personnel des maisons de retraite, des équipes de couturières, des agents communaux, de tous les travailleurs, des élus, des anonymes... tous fortement mobilisés face à ce danger sanitaire. La commune leur témoigne toute sa gratitude pour leur implication sans faille ! L'attitude citoyenne de tous, par le respect des consignes sanitaires, sera l'hommage le plus respectueux que chacun pourra leur apporter, au regard de ce qui se passe mais aussi en prévention des risques à venir.



En quoi la vaccination saisonnière est-elle une protection ?

La vaccination lutte contre les maladies infectieuses, comment ?

La vaccination consiste à administrer une fraction de l'agent infectieux, traitée de façon à ne pas provoquer la maladie, mais à amener le système immunitaire à développer une mémoire de l'agent pathogène et à produire des anticorps.

Pourquoi faut-il se faire vacciner ?

Le bénéfice de la vaccination est double : individuel pour se protéger soi-même contre les maladies infectieuses, mais aussi collectif, « altruiste ». Elle permet en effet de protéger votre entourage, notamment les sujets qui ne peuvent pas se faire vacciner, par exemple pour des raisons de santé comme des allergies, ou pour des raisons physiologiques, comme leur jeune âge ou lors d'une grossesse.

La vaccination permet d'éviter la transmission de la maladie à ces personnes fragiles. On parle alors d'immunité collective.

Comment définir la notion de bonne couverture vaccinale ?

Pour se propager, un agent infectieux a besoin de personnes dites « naïves », c'est-à-dire non immunisées. La recherche d'une couverture vaccinale suffisante répond à la notion d'immunité collective. Une bonne couverture vaccinale permet de protéger la population, y compris les personnes non vaccinées (si la vaccination leur est contre-indiquée).

Plus l'agent infectieux a un fort potentiel de contagiosité, plus il se diffuse rapidement entre humains et plus la couverture vaccinale doit être élevée.

Par exemple, la couverture vaccinale de la rougeole doit être au moins supérieur à 90% compte tenu de son fort potentiel infectieux (une personne pouvant en contaminer 12 à 28).

Quelles sont les règles et les étapes pour créer un vaccin ?

La création d'un vaccin s'inscrit dans le cadre réglementaire, avec un protocole strict : la phase de recherche fondamentale en laboratoire, la phase de recherche préclinique chez l'animal, puis les essais chez l'homme avec une organisation en 4 étapes et enfin, l'autorisation de mise sur le marché. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années, parfois jusqu'à 10 ans.



ASSOCIATIONS

AFN

HOMMAGE A MICHEL RENARD

Nous ne pouvions pas laisser partir Michel dans l'indifférence, même si beaucoup d'entre nous ne l'ont pas connu dans ses années d'activités.

En tant que Maire je crois qu'il est de mon devoir de rappeler quels ont été les mérites de MICHEL et le rôle qu'il a joué parmi nous.

MICHEL RENARD est né le 26 Janvier 1940 à JEANMENIL d'une fratrie de 7 enfants dont il était l'aîné. Marié à Bernadette RUER, ils eurent 3 enfants.

Chacun se souvient de lui d'une façon personnelle, amicale, j'irai jusqu'à dire affectueux.

De si longues années de travail en commun avec les maires successifs (Monsieur Jean-Marie BERTRAND de 1971 à 1983, où il fût conseiller durant 2 mandats. Monsieur Jean-Claude ROBIN de 1983 à 1989 comme 2ème Adjoint. Madame Jeannine TRITZ de 1989 à 1995 comme 2ème adjoint et avec Monsieur Jean-Luc GEORGEL de 2001 à 2014 comme 1er adjoint durant 2 mandats) ne sont pas sans créer des liens entre les personnes. Nous avons tous de puissantes raisons de ressentir le vide qu'il laisse, vide directement lié à ce que sa présence avait d'enrichissante pour nous tous.

Il a contribué à l'essor de notre magnifique village surtout en matière de voirie, d'assainissement et de la gestion de l'eau. Il avait une connaissance parfaite des réseaux et sa disponibilité sans faille a été une aide précieuse pour les maires qu'il a servis. Connaissances également dans le domaine de la forêt, des terrains et de la qualité des sols. Son implication dans l'Association des Combattants d'Afrique du Nord n'a fait que démontrer sa disponibilité. L'organisation des cérémonies, des repas, toujours à vouloir aider les autres montrent bien son caractère collectif.

Nous savons bien pourtant que les personnes de caractère ne sont pas sans conséquences parfois.

Nous apprécions toute la façon attentive que MICHEL avait d'aborder les problèmes quels qu'ils soient. A vrai dire, nous en avons tous sans doute un peu abusé.

Malgré une retraite bien méritée de cultivateur, de conseiller, d'ancien combattant, il voulait se rendre utile.

Toutes ces longues années de travail en commun, nous laisseront un souvenir de MICHEL qui ne s'éteindra pas.



REMISE D'UNE DISTINCTION A UNE HABITANTE DE JEANMENIL

Il s'agit de Noëlline LASSALLE qui a mérité de recevoir le diplôme d'honneur de porte drapeau décerné par le Secrétaire d'État auprès de la ministre des armées : Geneviève DARRIEUSSECQ en reconnaissance de ses 7 années de fidélité à la fonction de porte drapeau.

Malgré la pandémie, nous avons sollicité le Préfet à l'occasion du 11 Novembre 2020 pour lui remettre cette distinction.

Une cérémonie officielle sera l'occasion de lui remettre plus tard sa médaille. Cette cérémonie prend un caractère particulier : Noëlline est la première fille du département à recevoir une telle distinction. En effet, dès l'âge de 11 ans, Noëlline, citoyenne méritante et fidèle à toutes les cérémonies patriotiques n'a jamais manqué son devoir de mémoire.

Il importe que la jeunesse retrouve la trace des vertus et des anciens et qu'elle aspire à la suivre. Les anciens combattants, le corps enseignant, ses parents lui sont très reconnaissants.

Noëlline, j'irai jusqu'à dire que la distinction qui t'honore a pour nous un certain avantage. Tu deviens un exemple et tu entraînes déjà d'autres personnes aussi jeunes dans ta suite.

Malgré ton jeune âge, la commune de JEANMENIL est fière de toi.



ASSOCIATION FONCIERE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DE JEANMENIL (A.F.A.F.A.F)

Comme vous l'avez constaté, les opérations d'aménagement foncier, agricole et forestier, réalisées sur la Commune de JEANMENIL, ont pris fin le 7 Mars 2019 par le transfert de propriété des nouvelles parcelles attribuées à chaque propriétaire. Chacun a donc reçu l'extrait du procès verbal le concernant.

L'ensemble de cette opération de remembrement a été totalement financée avec le budget du Conseil départemental des Vosges qui a pris en charge cette dépense (frais d'étude préliminaires, maîtrise d'œuvre du cabinet de géomètre-expert et topographie, bornage) et qui s'élève à plus de 300 000 €.

Le périmètre remembré a porté sur une surface de 665 ha, il a permis la réduction de 2714 parcelles en 436 nouveaux lots et a concerné 376 propriétaires.

Une association foncière communale a été constituée le 20 Mars 2019. Elle est chargée de mettre en œuvre le programme des travaux connexes à cet aménagement, à savoir, les chemins d'exploitation, le nettoyage des fossés existants latéraux, les mesures environnementales qui s'y rattachent.

Le montant de ces travaux a été estimé à 129 515,87 € Hors Taxes et bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges de 70% soit 90 661,11 € attribuée le 11 Août 2020.

Le bureau de l'association foncière s'est réuni à plusieurs reprises (5 mars, 5 Août, 6 octobre et 18 novembre 2020) sous la présidence de Monsieur Dominique AUBRY pour établir le budget 2020 et a choisi, après consultation, pour un montant de 8514 € TTC, Monsieur Michaël JACQUES, géomètre expert, en qualité de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux.

L'ensemble des travaux, retardés en raison de la crise sanitaire, pourra débuter au printemps 2021 et sera financé par les subventions (Département et Commune), des emprunts à moyen terme et un prêt relais.

L'association foncière instituera également une taxe annuelle de l'ordre de 10 à 15 € par hectare perçue sur l'ensemble des propriétaires du périmètre aménagé.

Une assemblée générale des propriétaires sera organisée en 2021 pour présenter et expliquer les activités de l'association.

Composition du bureau de l'association :

- Madame Martine GIMMILLARO, Conseillère Départementale
- Monsieur Dominique GEORGÉ, Maire de JEANMENIL
- Monsieur Dominique AUBRY, Président
- Monsieur Jean-Claude PERRARD, Vice Président
- Madame Manon BANNEROT, secrétaire
- Monsieur Grégory AUBRY, membre
- Monsieur Olivier RENARD, membre
- Monsieur Cyril VIRIAT, membre.

Programme des travaux connexes définis par la commission communale d'aménagement foncier :

I – AMÉNAGEMENT DE RUISSEAUX ET FOSSÉS

Le périmètre faisant l'objet de l'aménagement foncier est marqué par la présence des ruisseaux suivants :

- Le ruisseau de la Nauve
- Le ruisseau de Sauvinpré
- Le ruisseau du Gaindrupt.

Aucune intervention n'est prévue sur ces cours d'eau dans le cadre de l'aménagement foncier et aucune création de fossé n'est prévue dans l'espace agricole.

Il est seulement prévu le nettoyage ponctuel de 3 fossés existants, latéraux aux chemins d'exploitation n°20 (ZD n°68), n°21 (ZD n°43) et n° 23 (ZD n°17) sur 85 m.

II- AMÉNAGEMENT DES CHEMINS D'EXPLOITATION

La réalisation des chemins d'exploitation comprendra :

- A- Le nivellement, le compactage et l'assainissement des plates-formes sur la majorité des chemins.

Ils seront terrassés et reprofilés, les arbres et les haies situés en bordure d'emprise seront conservés. Les fossés existants seront conservés en l'état. Dans le cas de nettoyages ponctuels, les déblais et sédiments seront régalez sur les bords ou sur les parcelles riveraines afin de permettre une recolonisation rapide des espèces.

- B- Quatre bois d'eau seront réalisés : 1 sur le chemin d'exploitation n°11 (ZB n°62) et 3 sur le n°13 (ZB n°38) pour assurer la continuité des écoulements existants localisés et temporaires.

- C- Le nivellement et compactage de 1,2 km, le rechargement de 2,1 km, l'empierrement de 915 m et le traitement en bi-couche de 490 m de chemins (largeur traitée 3,50 m), ainsi que le traitement en enrobé de la patte d'oie du chemin d'exploitation n°2 (ZE n°32) débouchant sur la route départementale.

- D- La création du « sentier des potiers » permettant la continuité d'un cheminement piétonnier entre JEANMENIL, FRAISPERTUIS et HOUSSERAS.

III- MESURES ENVIRONNEMENTALES

Pour protéger des éléments environnementaux importants et compenser les défrichements liés aux travaux connexes, des emprises sont prévues en bordure des chemins :

- Création d'une haie (A-150 m) en bordure du chemin d'exploitation n°9 (ZA n°16) (propriété association foncière) ;
- Protection de la zone humide B en bordure du ruisseau de la Nauve, par attribution de la parcelle ZB n°59 à la commune ;
- Protection d'un arbre isolé (chêne) B' dans l'emprise du chemin d'exploitation n°11 (ZB n°62) (propriété association foncière) ;
- Protection de deux arbres isolés (chênes) C dans l'emprise de la voie communale de BRU à JEANMENIL (propriété commune) ;
- Création d'un alignement de 25 fruitiers (D – 300 m) en bordure du chemin d'exploitation n°19 (ZD n°55) (propriété association foncière) ;
- Renforcement de la ripisylve (E – 700 m) en bordure du ruisseau le Sauvinpré (ZD n°32) (propriété association foncière) ;
- Création d'une haie (F-360 m) en bordure du chemin d'exploitation n°2 (ZE n°32) (propriété association foncière) ;
- Protection des quatre arbres isolés (chênes) G dans l'emprise de la voie communale de RAMBERVILLERS (propriété commune) ;
- Création d'une aire de repos autour de deux calvaires avec l'installation d'un banc et plantation d'un arbre en bordure de la voie communale de RAMBERVILLERS et attribution de la parcelle ZH n°9 à la commune.



CLUB DES GLYCINES

Les activités du Club sont à l'arrêt depuis Mars 2020, nous vivons au ralenti, mais toujours avec le moral les périodes de confinement, déconfinement et reconfinement.

Aussi, la Présidente vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et c'est avec plaisir qu'elle espère vous retrouver courant 2021 avec certainement de nouvelles règles sanitaires.

Prenez soin de vous et portez-vous bien.

LES MAÏTES

Après une longue réflexion, les Maïtés ont le regret de vous informer que la situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser le repas des Aînés le 1^{er} Mars 2021.

Pour l'heure un report est envisagé le dernier trimestre 2021 uniquement si la pandémie a disparu.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES VOSGES

La commune de JEANMENIL s'est vue chargée d'accueillir l'Assemblée Générale des Maires ruraux des Vosges le 9 Octobre 2020.

Monsieur Michel FOURNIER, Président de l'Association, combattant permanent pour la ruralité, et avec sa verve bien particulière, a dirigé cette assemblée avec ferveur.

Devant une population de Maires ruraux (environ 200) et des hautes autorités, Préfet, Sous-Préfet, Sénateurs, Députés, Présidents de Communautés d'agglomération et de Communautés de Communes, il continue à défendre le « métier » de maire rural.

Le maire doit avoir du courage, doit être en permanence sur le terrain, défendre son patrimoine, gérer les budgets de plus en plus restreints, être en contact avec les concitoyens qu'il connaît parfaitement, et être au service des autres.

Les maires présents ont eu la parole. Les questions relatives aux fermetures d'écoles, au plan local d'urbanisme restrictif à l'agrandissement de nos communes et le respect des élus ont été les plus pertinentes.

L'assemblée générale fut très constructive, amicale et parfois très conviviale.

La commune de JEANMENIL a reçu les honneurs et les hommages de tous les participants.



Photo Vosges Matin

Le plus beau des cadeaux

Aujourd'hui, c'est mon anniversaire. Mais cette année, je n'ai pas le cœur à faire la fête. Il y a presque un an, mon gentil maître mourait brutalement. Comme il vivait seul et qu'il n'avait pas de famille, ses voisins m'ont accueilli jusqu'à leur déménagement. Avant de partir, ils ont remué ciel et terre pour me trouver une nouvelle famille. Mais hélas, personne ne voulait de moi, alors ils m'ont amené à la SPA .

Seul dans mon box, je pense à mon maître. Pour mon anniversaire, il me couvrait de caresses et m'offrait toujours un nouveau jouet.

Mais ça, c'était avant !

Assez rêvé !

Eva, une employée du refuge, vient me chercher pour me laver et me brosser ; sans doute parce que des gens vont venir nous voir. En effet, ma toiletteuse me dit qu'une famille est intéressée par mon annonce. Est-ce encore un espoir pour rien? A peine nous redescendons que les visiteurs s'avancent vers nous. J'espère que je vais leur plaire. Après un moment passé à jouer avec moi, les parents vont discuter avec Eva. Je les entends hésiter : « C'est un beau chien mais il a déjà 9 ans... Allons voir les autres ». Eva me ramène dans mon box ; elle aussi a perdu le sourire. Je suis déçu et triste parce que je pensais que c'étaient les bonnes personnes. Encore raté ! Personne ne voudra jamais adopter un vieux chien comme moi.

Un peu plus tard, Émilien, un autre soigneur, vient me voir avec un os et un gâteau de croquettes. Il me les tend en criant : « Joyeux anniversaire mon Vasco ! ». Je lui saute dans les bras et le couvre de léchouilles.

Dans l'après-midi, une nouvelle famille avec un petit garçon demande à voir un berger Australien qui s'appelle Vasco. Mais c'est moi ! Je croise les doigts, ou plutôt les griffes.

Accompagné par Émilien, je m'avance vers le petit groupe. L'enfant me tend les bras en disant :

« - Salut Vasco ! Moi c'est Nicolas. Tu veux bien jouer avec moi ?
Nous rigolons ensemble et voilà qu'il me fait plein de caresses.

- Maman, maman, regarde comme il est adorable ! On peut l'adopter ?
- C'est vrai qu'il est mignon, il a été bien dressé. Et comme c'est bientôt Noël, ça nous fera un beau cadeau ! Si papa est d'accord, nous le ramenons à la maison.
- Allez papa, dis oui... »

Les deux parents se regardent en souriant et finissent par sortir un grand OUI.

Le temps de remplir tous les papiers et je repars dans les bras de mon nouveau petit maître. Moi qui pensais ne pas fêter mon anniversaire cette année, j'ai reçu le plus beau des cadeaux : une nouvelle famille.

Mon neuvième anniversaire restera à jamais inoubliable.

Anaé LARRIERE



CHARTRE RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de satisfaire aux exigences des textes réglementaires concernant l'hygiène, la sécurité alimentaire, les recommandations en matière de nutrition et les recommandations du GRENELLE II, il a été instauré une charte pour la restauration scolaire de la Commune de Jeanménil.

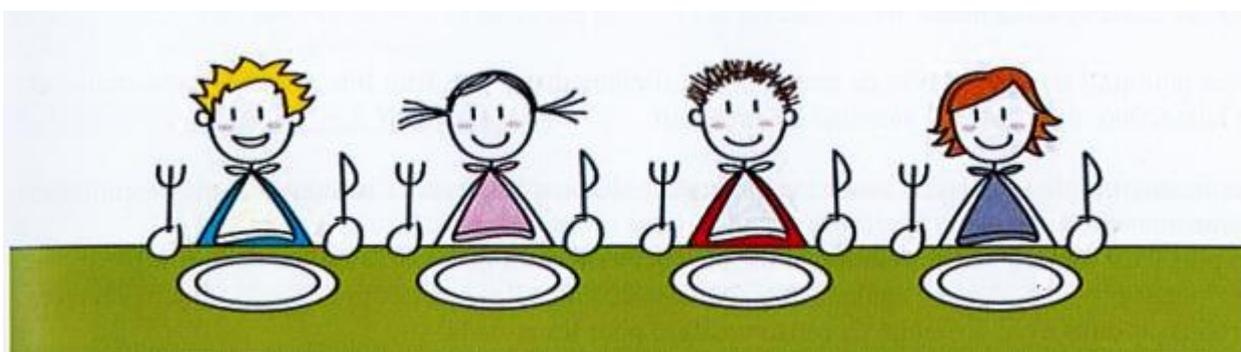
Celle-ci fixe les axes et orientations qui constitueront le fil conducteur du travail des différents acteurs (Maire, Adjoint, personnel communal, enseignants, prestataires de la fourniture des repas).

Ainsi deux types d'objectifs ont été fixés :

- Les objectifs de production : Privilégier l'achat de produits alimentaires bruts et frais issus d'un commerce local. Les produits prêts à consommer ne seront utilisés que pour les dépannages d'urgence
- Les objectifs alimentaires : Les menus proposés doivent répondre aux recommandations du Guide du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et Nutrition (GEMRCN) préconisant l'instauration d'un plan alimentaire avec des fréquences de présentation des différents nutriments dans l'optique d'augmenter la consommation de fruits, de légumes, féculents et de diminuer la consommation de glucides simples, d'augmenter les apports en fer et en calcium.

Les menus proposés doivent assurer une diversité de produits dans la composition des menus. Une fois par mois, un menu végétarien et un menu « d'ailleurs » seront proposés.

Une commission a été désignée pour suivre la mise en place et la bonne application de la charte. Elle se réunira au moins une fois par trimestre scolaire.



REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE CONCENTRÉ

Contexte institutionnel

Depuis plusieurs années, l'inspection académique incite fortement les communes à se regrouper pour constituer des groupes scolaires d'au minimum 5 classes. La situation démographique en élèves sur AUTREY et HOUSSERAS a obligé l'inspection académique à revoir ce regroupement très rapidement. L'organisation pédagogique de l'école du XXI^{ème} siècle impose la création de structures permettant de dynamiser des équipes d'enseignants disposant de moyens pédagogiques, culturels et sportifs favorisant les apprentissages.

A AUTREY, il reste une classe. Les élèves se déplacent en bus pour prendre leurs repas à JEANMENIL. Du fait de la baisse des effectifs, l'inspection académique avait envisagé de fermer l'école, ce qui aurait amené les classes du RPI d'HOUSSERAS à fonctionner en deux classes à plusieurs niveaux. Cette fermeture est en suspens du fait du projet d'extension et de la volonté de notre Président M. MACRON de ne plus fermer d'école.

A HOUSSERAS, il reste deux classes. Les élèves se rendent aussi à JEANMENIL en bus pour prendre leurs repas.

A JEANMENIL, 5 classes sont réparties dans 2 bâtiments, l'école maternelle et en face, l'école primaire du centre. Les élèves sont scolarisés sur place et prennent leur repas au restaurant du village.

Une volonté politique partagée

Les conseillers municipaux d'AUTREY, d'HOUSSERAS et JEANMENIL partagent les mêmes valeurs et préoccupations pour offrir des conditions optimales d'éducation visant l'intérêt des enfants et la réussite de leur parcours scolaire.

Au regard des nouvelles orientations de l'inspection académique et de l'appui de la Préfecture, des coûts d'investissement dans l'extension du bâtiment (création de 2 salles de classes, mise aux normes des sanitaires et accessibilité pour les personnes handicapées, réfection de l'ensemble du circuit électrique, pose d'un système d'alarme répondant aux alertes : intrusion, incendie, confinement).

La proposition a donc été faite de se regrouper en créant une extension répondant aux préoccupations suivantes :

Maintenir l'école dans notre environnement rural

Préserver un service public de qualité en agrandissant un groupe scolaire pour mieux accueillir davantage d'élèves.

Mutualiser les moyens humains et financiers

Protéger la proximité de notre cadre de vie.

Objectif de la convention

Cette convention a pour objet de définir les droits et les obligations de chaque commune pour la gestion et le fonctionnement du groupe scolaire. Elle précise les modalités financières liées aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du groupe scolaire.

POLE D'ACCUEIL PENDANT LA COVID 19

Depuis la fin du premier confinement en Mai 2020 et la fermeture du restaurant par décisions gouvernementales, la Commune a mis en place un service de restauration au foyer rural où une vingtaine d'enfants chaque jour peuvent profiter des repas confectionnés par le restaurant « Le Gaindrupt ». Pour respecter les règles d'hygiène et respecter la chaîne alimentaire, la commune a investi dans 2 containers à repas, un qui maintient les repas au chaud et un autre les repas froids.



GARDERIE



SAINT NICOLAS

La Covid 19 aura perturbé bon nombre de nos manifestations durant cette année 2020 et la cérémonie de SAINT NICOLAS n'a pas échappé à la règle.

La commune a été contrainte de supprimer le spectacle prévu mais la venue de SAINT NICOLAS et PERE FOUETTARD dans les écoles a été maintenue, l'occasion pour eux de remettre à l'ensemble des enfants un sachet de friandises et une clémentine.

Les enfants non scolarisés à JEANMENIL ainsi que les nouveaux nés ont eu aussi leurs friandises.

SAINT NICOLAS a peut-être oublié un enfant parce qu'il ne savait pas qu'il habitait JEANMENIL. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter la mairie, et la commune fera le nécessaire auprès de lui.



VIE PRATIQUE



ISOLATION A 1 €

BON PLAN OU VILAINE ARNAQUE ?

Appels, courriers, publicité sur internet, les campagnes incitant les particuliers à faire isoler leurs logements pour 1 € se multiplient.

Les conseillers FAIRE vous aident à y voir plus clair. Car si les arnaques sont légion, le dispositif existe pourtant bel et bien. Et sous certaines conditions notamment de ressources, vous pouvez bénéficier de ce « coup de pouce économie d'énergie »

Le dispositif a été mis en place par le ministère de la transition écologique et solidaire en février 2017 afin de permettre à tous les foyers et notamment aux plus modestes d'isoler les combles perdus, les planchers bas, de changer leur vieille chaudière au fioul ou d'installer une pompe à chaleur.

Il s'appuie sur le programme des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui obligent les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fuel, carburants) à réaliser des économies d'énergie.

Pour remplir ces obligations, ils peuvent aider financièrement les particuliers à faire réaliser des travaux pour améliorer la performance énergétique de leur habitation. Ces aides sont accessibles à tous. Les plus modestes bénéficient cependant d'aides bonifiées.

Le dispositif « isolation à 1€ » s'inscrit dans ce cadre avec néanmoins des conditions particulières.

Attention, le bénéfice de l'isolation à 1€ est toujours soumis à des conditions de ressources.

Recommandations :

Surtout ne donnez pas suite aux sollicitations de sociétés qui parfois, au nom de l'État, du Département, de la Région ou de la Commune, vous démarchent à domicile, par téléphone, par mail ou par courriers.

Ne signez pas de devis avant d'avoir reçu l'accord de l'organisme qui a missionné l'entreprise.

N'avancez surtout pas d'argent. Les aides sont, en effet, versées directement à l'entreprise qui effectue les travaux.

Une fois les travaux réalisés et les justificatifs fournis, vous réglez le montant du reste à charge de la facture (1€ le cas échéant).

Contactez l'ALEC Épinal Centre Vosges à GOLBEY au 03.29.81.13.40 ou sur leur site internet www.alec-epinal.com ou la Maison de l'Habitat (MHE) du pays de la déodatie à Saint-Dié des Vosges au 09.29.58.47.56 ou par courriel mhe@deodatie.com ou estvosges@eie-grandest.fr ou www.deodatie.com. Ils étudieront votre devis et vérifieront si les matériaux proposés sont de qualité et conviennent bien à votre type d'habitation et aux travaux envisagés.

Mode d'emploi

- 1- Vérifiez votre éligibilité au dispositif et le niveau de prime auquel vous avez droit en fonction du barème de ressources.
- 2- Faites appel à un organisme signataire de la charte « coup de pouce économie d'énergie » (liste disponible sur le site du ministère de la transition écologique)

BON A SAVOIR :

La prime ne couvre que la fourniture et la pose de l'isolant.

Certains travaux ne sont pas pris en compte, vous devrez donc les payer.

Ces aides ne sont pas cumulables avec celles de l'ANAH qui peuvent parfois s'avérer plus avantageuses pour un travail de travaux plus global.

LES NOUVELLES REGLES DU CODE DE LA ROUTE...

Depuis la réforme de 2016, les thématiques du code de la route ont été réorganisées et de nouvelles se sont ajoutés.

L'objectif : sensibiliser les futurs conducteurs sur la vulnérabilité des autres usagers et les comportements à risque mais également leur apprendre à respecter l'environnement et à intervenir en cas d'accident.



Quelques nouveautés :

- Le passage à 80 km/h sur certaines routes à double sens de circulation sans séparateur central,
- La mise en place des vignettes « Crit'air » qui limitent la circulation de certains véhicules lors des pics de pollution.

La réglementation évolue constamment... :

Article R 415.11 : retrait de 6 points aux conducteurs qui ne cèdent pas le passage « aux piétons s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire »,

Article 412-10 : retrait de 3 points pour un changement de direction sans avertissement préalable : oubli d'un clignotant lors d'un déplacement, d'un stationnement ou arrêt.

Article R 412-1 : retrait de 3 points pour une absence de ceinture en circulation... « En circulation » veut dire : dès que le moteur tourne, donc on doit attacher sa ceinture avant le démarrage du moteur... 1 personne = 1 place = 1 ceinture : il est interdit de transporter plus de passagers qu'il n'y a de ceintures.

Article R 412-6-1 du Code de la route précise : "L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit.". Depuis le 22 mai, vous avez sûrement vu passer le fait, que téléphoner au volant peut vous coûter votre permis.

Pour être exact, votre permis sera en jeu pour tous les conducteurs qui tiennent un téléphone en main et qui commettent en même temps une autre infraction du Code de la route. On entend par autre infraction les règles de conduite des véhicules, de la vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorité de passe.

En cas d'infraction constatée par les forces de l'ordre, votre permis pourra être suspendu et faire suite à une suspension de votre permis pour une durée maximale de 6 mois.

Si vous êtes surpris par ces obligations, il est peut-être temps de vous offrir ou de vous faire offrir un livre du code de la route pour actualiser vos connaissances, de faire les tests, avec

votre enfant qui passe le permis, d'aller sur internet où de nombreux sites proposent des tests gratuits ou bien de pousser la porte d'une auto-école pour une remise à niveau.

Pour garder le sourire, rappelons que la première des règles du code de la route reste la cordialité.



JARDINAGE



Nourrir et abriter..

L'hiver, le jardin est au repos : l'occasion de penser un peu à ses occupants !

La présence d'arbustes nourriciers est un plus avec des essences à baies, fruits et graines, comme le sorbier des oiseaux, le sureau noir, l'églaïtier, l'épine noire, les arbres fruitiers...

En hiver, nourrir les oiseaux est utile lors des périodes de froids prolongés car ils perdent énormément de calories et sont donc à la recherche de nourriture.

Attention, toutefois, cet apport doit uniquement être réalisé de mi-novembre à fin mars maximum pour ne pas interférer avec la reproduction.

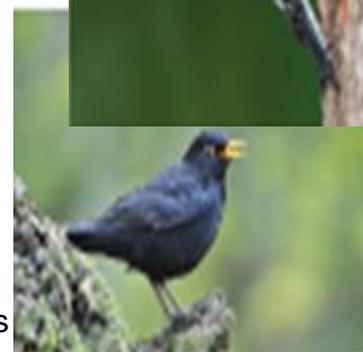
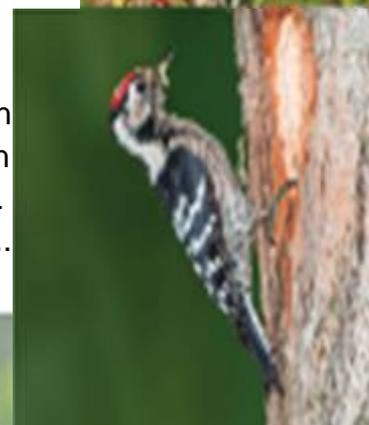
Voici une petite synthèse de ce qu'il faut faire :

- Privilégier les distributeurs automatiques de graines de type silo. Attention, prévoir uniquement du tournesol (noir ou strié), des cacahuètes non grillées et non salées et du millet. Disposer la mangeoire dans un endroit bien dégagé où les oiseaux verront l'arrivée des prédateurs (chats). Ne jamais donner de pain, gâteaux, produits salés, riz, pâtes,... Très nocifs pour la gante ailée.
- Vous pouvez déposer des pains de graisse (sans huile de palme). Si possible faites les vous-même (saindoux non salé, végétaline) pour éviter des graisses de provenance douteuse ! Jamais de filets en plastique pour éviter les accidents de pattes coincées.
- Pensez également aux fruits flétris ou abîmés tels que les pommes ou les poires, utiles pour les merles, les fauvettes, les pies...
- Si vous n'avez pas de bassin, n'oubliez pas de disposer de l'eau dans un abreuvoir et de la changer régulièrement.

L'hiver est aussi le moment de penser à la période de reproduction avec la pose de nichoirs ou leur entretien.

Dès mars-avril, la plupart des oiseaux deviennent insectivores : les oisillons sont nourris au nid avec force de chenilles et d'insectes.

Les oiseaux sont des alliés précieux pour un jardin naturel et vivant !



Tendance au jardin : quel paillage adopter ?

Effet de mode du moment, beaucoup de jardiniers amateurs réalisent des paillages minéraux, que ce soit sous les plantes de massifs ou le plus souvent en remplacement complet d'espaces plantés. Une façon, croient-ils, d'éviter de sortir trop vite la binette ou bien la tondeuse. Ces espaces, suivant l'esthétique recherchée, peuvent être recouverts de matériaux divers : galets et graviers de toute nature, exotiques et souvent onéreux ou alors plus abordables comme les galets de Loire ou la »dragée de l'Yonne. On trouve aussi la pouzzolane (roche volcanique rouge), l'ardoise ou encore la brique pilée.

Un choix de décoration qui n'évite pas forcément l'entretien !

Pour les massifs plantés, préférez les matériaux naturels qui enrichissent votre sol, tels que les feuilles mortes et les déchets de gazon ou encore le BRF (branches broyées). Si vous souhaitez créer un décor minéral, les herbicides étant désormais interdits dans vos jardins, il convient de bien étudier votre aménagement sous peine de voir le retour inévitable des herbes indésirables. Donc, sous un paillage d'une épaisseur correcte, il faut impérativement prévoir un feutre de jardin. Des bordures sont aussi souvent nécessaires.

Côté entretien, optez pour le désherbage naturel ou bien un brûleur à gaz. Pour de petites zones, vous pouvez aussi utiliser l'eau chaude issue de la cuisson des légumes ! **Les surfaces les plus simples à entretenir sont celles qui sont végétalisées.** Prévoyez donc des plantes couvre-sol pour vos massifs d'arbustes ou utilisez un mélange fleuri, si possible composé de vivaces, qui ne nécessitera qu'une seule fauche à l'automne. **En plus d'être en adéquation avec la nature, cette pratique revient moins cher au mètre carré et cela vous apporte couleurs et senteurs pour très longtemps !**



Vous avez choisi notre commune, qui est devenue la vôtre, pour différentes raisons : proximité du lieu de travail ou de la famille, cadre de vie, la campagne non loin de la ville, terrain bien situé, ou pour d'autres raisons et nous vous souhaitons la bienvenue.

Nouvelle commune, nouvelle vie, nouvelles démarches à accomplir ; la mairie est à votre service.

Bien entendu, nos élus se tiennent à votre disposition, sur rendez-vous, pour toute information complémentaire :

- Éric MARTIN le vendredi de 17 h à 18 h
- Catherine JACQUEL le lundi de 17 h à 18 h
- Dominique AUBRY le mercredi de 11 h à 12 h
- Geneviève LAUCH le vendredi de 14 h à 15 h.

Monsieur le maire reçoit aussi sur rendez-vous le mardi de 18 h à 19 h. Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

N'hésitez pas également à vous rendre sur www.jeanmenil.fr pour visiter notre site internet ou sur notre page facebook, mairie de jeanmenil, nouvel espace qui évolue pour vous faire suivre l'actualité locale.

Attention : Info Mairie

Changement d'horaires d'ouverture au public de la Mairie

A partir du 2 Janvier 2021,
La Mairie sera désormais ouverte :
Le Lundi de 8 h 30 à 12 h 00
et le mardi, mercredi et jeudi
de 8 h à 12 h
et le vendredi de 14 h à 18 h



Carte d'identité : Rappel

Choisir votre mairie : depuis le 27 Mars 2017, vous devez vous adresser à une mairie équipée d'un dispositif de recueil (bornes biométriques) dont Rambervillers, Bruyères, Saint-Dié, Épinal...

Rappel : attention aux cartes d'identité : depuis le 1^{er} Janvier 2014 la durée de la carte nationale d'identité est passée à 15 ans. Pour les personnes majeures, la CNI délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de la durée de validité de 5 ans est automatique, la date de validité sur le titre n'est pas modifiée. Il est possible de demander un renouvellement anticipé d'une carte nationale d'identité périmée dès lors que vous justifiez d'un déplacement à l'étranger et si vous ne possédez pas de passeport valide.

Pour effectuer une demande de CNI/passeport, vous devez effectuer une pré-demande en ligne.

Vous devez pour cela créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> et saisir votre état civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent au guichet de la mairie de récupérer les informations enregistrées en ligne. Ce numéro vous sera demandé en mairie.

Cette pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état-civil et de nationalité, justificatif de domicile de moins d'un an , photo d'identité de moins de 6 mois , timbre fiscal de 25 Euros en cas de perte).

Sortie de territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un seul parent titulaire de l'autorité parentale (ou représentant légal).

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire Cerfa n°15646*01 est disponible sur internet :

(https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

L'enfant doit disposer de sa carte d'identité ou passeport valide (plus visa selon destination), de la photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire (le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans) et de l'original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

ETAT CIVIL

Du 13 Décembre 2019 au 18 Décembre 2020, le secrétariat a enregistré :

- 13 naissances,
- 5 reconnaissances avant naissance,
- 1 mariage,
- 2 Pacs
- 6 transcriptions de décès (hors commune)
- 2 décès

Naissances

- Le 9 Janvier 2020 BERG ROLLON Daniel
- Le 4 Mars 2020 CLAVER Marianna
- Le 10 Avril 2020 MOREL Alice
- Le 30 Avril 2020 ETIENNE Elena
- Le 1^{er} Juin BRETON Louis
- Le 9 Juin 2020 POUSSOT BERTRAND Nino
- Le 6 Juillet 2020 ROBIN Mily
- Le 23 Juillet 2020 MANGEOLLE VERMANDÉ Tim
- Le 26 Juillet 2020 GUNER Musa
- Le 12 Août 2020 MOREL Lina
- Le 13 Octobre 2020 LABROCHE Timéo
- Le 10 Novembre 2020 PITZ Ella
- Le 30 Novembre 2020 WEHRLI Valentine



Mariages

-Le 5 septembre 2020 BARNIER Philippe et CHOSEROT Nadine

Meilleurs vœux de Bonheur à ces jeunes couples



Pacs

Se sont pacés à JEANMENIL :

- Le 5 Mars 2020 RENARD Jean-Charles et THIERY Simone
- Le 28 Juillet 2020 GAILLARD Dylan et CHOPOT Carla

Meilleurs vœux de Bonheur à ces jeunes couples

Décès

Ils nous ont quittés bien trop tôt et ont été inhumés dans le cimetière communal:

- Le 2 Janvier 2020 BILOT Jean
- Le 10 janvier 2020 IDOUX André
- Le 4 Février 2020 LASSALLE Jean
- Le 7 Mars 2020 MARCHAL René
- Le 16 Mars 2020 LABOUREL Suzanne née TIHAY
- Le 18 Mars 2020 COLNÉ André
- Le 26 Mars 2020 RENARD Michel
- Le 31 Mars 2020 LECOMTE Bernadette née LAINTE
- Le 9 juin 2020 VIRIAT Antoine
- Le 4 Août 2020 CLAIN Georges
- Le 4 Novembre 2020 LABOUREL Simone Yvonne née JACQUEL

Ils nous ont quittés bien trop tôt et ont été inhumés dans un autre cimetière:

- Le 11 juin 2020 PARIS Robert

Seuls les décès faisant l'objet d'un acte ou d'une transcription dans les registres d'état-civil de JEANMÉNIL sont publiés

QUELQUES GESTES SIMPLES SUFFISENT A RENDRE NOTRE VILLAGE AGRÉABLE A VIVRE

- * Veillez à la propreté des rues et des trottoirs,
- * Participer à la collecte sélective des déchets (déposer dans les containers le verre et les vêtements) prévus à cet effet et non pas à côté,
- * Interdiction de stationner sur/ou à califourchon sur un trottoir (les trottoirs sont présents pour garantir la sécurité des piétons, des personnes à mobilité réduite, des poussettes...).
- * **Interdiction de brûler (les feux enfumant tout un quartier : NON !)**,
- * Limiter les nuisances sonores.



Tels que ; bruits de tondeuses, chien aboyant continuellement... en dehors des heures autorisées qui sont :

Les jours ouvrables : de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30,

Les Samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Nuisances sonores réprimées par l'ART.R.623 du CODE PENAL.

Amende : 45 euros (180 euros majorée).



Numéros utiles

MEDECINS généralistes

COLNE J-Marc 03 29 65 40 50
2 r du Colonel Mueth
Rambervillers

DEMURGER Elodie et Mathieu 03 29 65 11 89
15 av. Félix Faure
Rambervillers

BERCAND Julie 03 29 65 05 32
2 r du Colonel Mueth
Rambervillers

FERRY Marie Madeleine 03 29 65 04 41
2 r du Colonel Mueth
Rambervillers

GAUDIN Guillaume 03 29 65 05 33
2 rue du Colonel Mueth
Rambervillers

MARQUES VILLIERE Virginie 03 29 65 04 83
2 rue du Colonel Mueth
Rambervillers

BRUNNER Claire 03 29 65 04 39
2 rue du Colonel Mueth
Rambervillers

DENTISTES

GIRARD Christine 03 29 65 15 97
Rambervillers

AUBRY Mélanie 03 29 65 02 98
11 bis av. du 17^{ème} BCP
Rambervillers

VERNET Marie 03 29 65 02 98
9 r. Masson
Rambervillers

INFIRMIERS

BAUDET-MUNSCH Ch. 03 29 65 02 57
PFEIFFER M.
37 r. du Docteur Lahalle
Rambervillers

CABINET JACQUOT 03 29 65 07 50
15 r Masson
Rambervillers

CHAPUY C / COLIN M.A 03 29 65 01 44
SEGOVIA FI.
3 r Victor PETIT
Rambervillers

PIROUE Hélène 03 29 65 07 50
15 r Masson
Rambervillers

DECHAMBENOÏT M
COLNE B / FRANCOIS P.
HENRY H 03 29 65 44 03
2 r du Colonel Mueth
Rambervillers

AUDIOPROTHESISTE

JARDEL Pierre Louis 06 36 37 71 00
2 r du Colonel Mueth

SAGE FEMME

PETITDEMANGE Johanne 07 56 98 34 64
2 r du Colonel Mueth

ORTHOPTISTE

TRITZ Dorothée 03 29 65 43 57
2 r du Colonel Mueth



KINESITHERAPEUTES

Cabinet de rééducation 03 29 65 10 27
FREMINET J.P / LENOIR L /REMY M
2 r du Colonel Mueth
Rambervillers

CHERRIER Martine 03 29 65 46 05
36 rte de Vomécourt
Rambervillers



PHARMACIES

Pharmacie MOLNAR-RUYER 03 29 65 03 58
33 av. Félix Faure
Rambervillers

Pharmacie Sainte Libaire 03 29 65 03 28
10 r Abel Ferry
Rambervillers

URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE 17

URGENCE MOBILE 112

SOS MEDECINS 36 24

SOS ENFANTS DISPARUS 08 10 81 20 14

ACCUEIL SANS ABRI 115

SOS femme Violence Conjugale 39 19



PRATIQUES

Centre des finances publiques 03 29 65 04 03
Trésoreries de Rambervillers/ Xafféwillers
1 r Square Velin
Rambervillers

La Poste 36 31
43 r Carnot
Rambervillers



RESTAURATION

Boulangerie MERLING : 03 29 65 01 87
Jeanménil
44 r de Moulins

Bar Restaurant Pizzeria :
Le Gaindrupt 03 29 65 09 69
Jeanménil
52 r de Moulins



ATTRACTIONS

Fraispertuis-City 03 29 65 27 06
50 Rue de la Colline des Eaux
Jeanménil



AIDE A DOMICILE

A.D.M.R 03 29 65 49 74
Rue Georges Folmard
Rambervillers

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE



LUNDI	8h30 à 12h00
MARDI	8h00 à 12h00
MERCREDI	8h00 à 12h00
JEUDI	8h00 à 12h00
VENDREDI	14h à 18 h 00

PERMANENCES sur Rendez-vous de Monsieur le Maire et de ses adjoints

Monsieur Dominique GEORGÉ, Maire
Chargé de l'urbanisme, de l'ONF et de la carrière

Mardi de 18h00 à 19h00

Monsieur MARTIN Eric, 1° Adjoint
*Chargé des Bâtiments communaux, de l'Eclairage
Public, des Chemins Communaux et du Stade,
Instruction des demandes d'urbanisme*

Vendredi de 17h00 à 18h00

Madame Catherine JACQUEL, 2° Adjoint
*Chargée des Ressources Humaines, des Affaires
Scolaires et Périscolaires, du CCAS, et de la communication*

Lundi de 17h00 à 18h00

Monsieur AUBRY Dominique, 3° Adjoint
*Chargé des travaux, de l'eau, de l'assainissement,
de la voirie et de la carrière communale,
Personnel Technique et Matériel communal*

Mercredi de 11h00 à 12h00

Madame Geneviève LAUCH, 4° Adjoint
*Chargée des Associations culturelles et sportives,
Patrimoine, Communication, Fêtes et Cérémonies.*

Vendredi de 14h00 à 15h00